

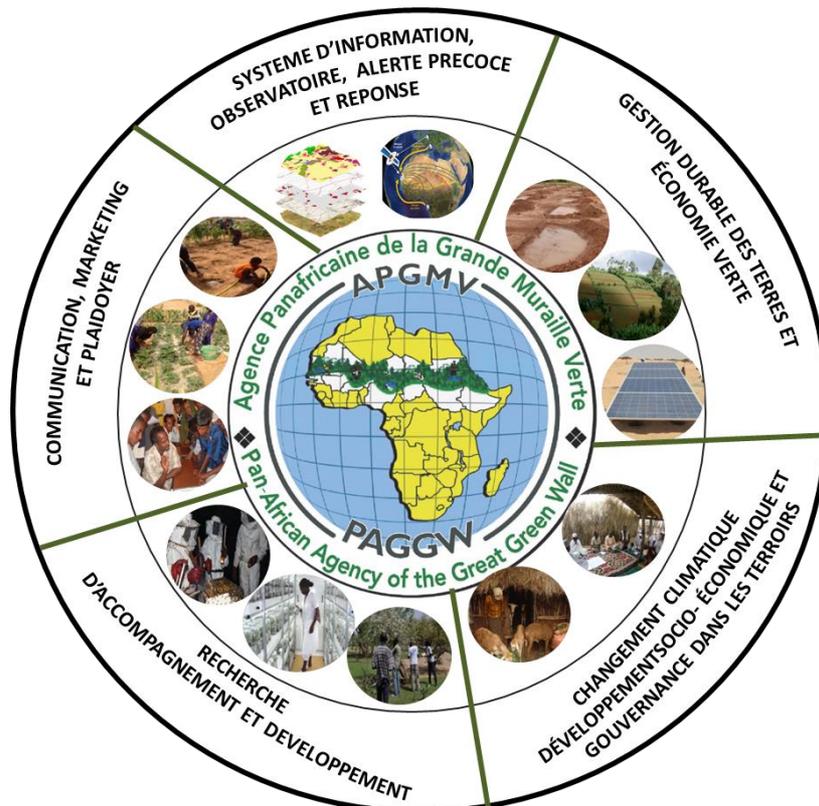


AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

Mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte



MECANISMES, INSTRUMENTS ET OUTILS INNOVANTS DE MOBILISATION DE RESSOURCES :

Forum Economique sur les Produits de la GMV
(FOREP/GMV)

Note d'orientation

I- INTRODUCTION

Après une décennie de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, l'évaluation des ressources forestières, pastorales et agricoles et autres opportunités, l'espace GMV offre une envergure économique, susceptible de contribuer à l'accélération de l'émergence économique durable tirée par une croissance verte. La Grande Muraille Verte constitue ainsi un atout et une opportunité économiques dans l'espace régional. La promotion et la valorisation de telles opportunités économiques nécessitent la mise en place d'une Plateforme de dialogues et d'échanges entre experts, innovateurs, opérateurs, décideurs et de négociation entre porteurs de projets économiques et d'innovations technologiques et opérateurs publics et privés et partenaires techniques et financiers.

Ces opportunités doivent prendre en compte le potentiel commercial sur des marchés cibles identifiés, des zones de production aux caractéristiques recherchées à cibler, d'écart de compétitivité à combler, de goulots d'étranglement à lever et d'objectifs quantitatifs à atteindre. Sur cette base, des leviers opérationnels pour la mise en œuvre du FOREP seront définis et des activités prioritaires ainsi que des investissements stratégiques seront proposés.

Cette plateforme s'articule autour de l'organisation et la tenue périodique d'une rencontre économique dénommée Forum Economique sur les Produits de la GMV (FOREP/GMV).

II- STATUT

Le FOREP est un évènement périodique répondant aux objectifs des foras sur la renaissance économique et industrielle de l'Afrique et principalement sur ceux de l'agenda 2063 de l'Afrique. Il est organisé sous l'égide des Etats membres et sous le patronage des Chefs d'Etat et de Gouvernement par un Collectif de Promoteurs (CP), identifié parmi les institutions œuvrant pour l'essor économique et industriel et l'implantation d'une économie verte en Afrique.

Le FOREP ne constitue cependant pas un programme additionnel aux initiatives des Etats membres et des partenaires au développement dans les différents secteurs ciblés (agricole, climat, énergie...) et ne vient encore moins s'y substituer. Il constitue plutôt un outil sur lequel s'appuyer, un cadre d'analyse permettant de cibler les interventions et finalement un moyen efficace de renforcer les programmes existants ou à venir pour une meilleure participation de la grappe Agriculture et Agro-industrie à la croissance économique des pays membres.

Le FOREP cherche en effet à fournir des éléments concrets d'orientation et d'opérationnalisation notamment en ce qui concerne les opportunités stratégiques à cibler (couple produit / marché), les goulots d'étranglement et contraintes à lever (accès au foncier, chaîne de froid, etc.), les zones prioritaires à exploiter, les ressources humaines à mobiliser, les activités à conduire, etc.

Le FOREP doit d'abord stimuler la croissance de l'énorme gisement d'opportunités d'affaires que recèlent les terroirs en termes de chaînes de valeur de ressources forestières, pastorales, agricoles, énergétiques, hydriques et culturelles ainsi que d'offres de services, services éco systémiques et d'infrastructures communautaires de base de santé, routes, énergie, eau et assainissement, circuits de commercialisation, éducation et habitats sociaux décents. Et ce, sous forme de grappes diverses.

Sur la base des expériences des pays qui se sont engagés dans un tel processus de croissance, les experts s'accordent aujourd'hui à dire que, dans un premier temps, une gamme limitée de

réformes souvent novatrices et d'éléments déclencheurs est requise pour « allumer » la croissance.

En d'autres termes, il est désormais possible de stimuler la croissance dans un cadre institutionnel qui n'est pas forcément optimal et sans l'accomplissement préalable de toutes les réformes nécessaires à la création d'un environnement économique optimal. Par contre, il est aussi admis que pour soutenir la croissance sur une période prolongée, il est nécessaire, dans un deuxième temps, de construire des bases institutionnelles solides pour maintenir une dynamique économique viable.

Cette précision primordiale permet de n'assigner au FOREP que des objectifs réalistes et d'un plan d'actions opérationnel, pragmatique et envisageable dans des délais courts. Inversement, elle doit éviter de se fixer des objectifs trop ambitieux (donc difficiles à atteindre) et trop peu pratiques en voulant s'attaquer à l'ensemble des problèmes de fonds de l'énorme gisement d'opportunités d'affaires.

Un autre constat important mérite d'être fait : les politiques novatrices « voyagent mal ». En d'autres termes, les politiques et stratégies associées à l'accélération de la croissance varient considérablement d'un Etat membre et d'un cas à l'autre. Ainsi, l'Agence devra trouver pour chaque Etat membre ses propres repères et préparer des solutions originales basées sur la réalité et des connaissances intimes du terrain ainsi que sur la dynamique actuelle de la grappe et des marchés visés.

III- OBJECTIFS

L'objectif principal du FOREP est de faire découvrir, promouvoir et valoriser l'envergure économique de la Grande Muraille Verte et le rôle possible à travers divers Portefeuilles d'Opportunités d'Affaires (PFOA) qu'elle pourrait jouer comme rampe et leviers pour l'émergence et le développement d'une économie verte résiliente au changement climatique, ruisselante et porteuse d'emplois verts. Le FOREP constitue une excellente opportunité pour les investisseurs potentiels et les porteurs de projets et d'innovations technologiques. Pour répondre à ces objectifs, le FOREP s'appuiera sur la mise en œuvre d'une série d'actions articulées autour de trois axes stratégiques fondamentaux :

1. Développer le potentiel compétitif des grappes en réalisant des investissements stratégiques structurants dans des domaines clés (« hardware » et « software ») ;
2. Rendre les grappes plus attrayantes pour les investissements en apportant des solutions aux contraintes des différents cadres réglementaires des Etats membres ;
3. Stimuler l'investissement et les initiatives à fort degré d'innovation en mettant en place des packages incitatifs.

Le FOREP vise ainsi des objectifs et des impacts significatifs en termes d'organisation d'accélération de la croissance. A court terme, il a pour objectifs de déclencher un cycle de croissance et d'améliorer le potentiel compétitif des différentes grappes concernées. Cette croissance passera par la mobilisation d'investissements significatifs vers un nombre limité d'opportunités et des « ouvertures » existantes, confirmées et réalisables dans le court terme.

A moyen terme, l'objectif de la plateforme sera de faire émerger des grappes modernisées, dynamiques et surtout en mesure de s'adapter aux conditions changeantes des chaînes d'approvisionnement globalisées (sur les marchés d'exportation et domestiques).

A cette étape, leur croissance soutenue devra se reposer sur un **tissu d'entreprises et des industries connexes performantes** et sur un cadre institutionnel et réglementaire favorable et incitatif aux investissements privés.

Il est raisonnable de constater qu'il sera difficile d'obtenir des résultats spectaculaires à très court terme et prétendre à un positionnement rapide et profitable sur des créneaux occupés par des entreprises bien établies d'Amérique du Sud, du Kenya, du Maroc, d'Israël, de la Hollande, etc. Par contre, une plateforme centrée sur une démarche entrepreneuriale bien coordonnée, avec un rôle de leadership confié au secteur privé pourra aboutir à des impacts substantiels pour la croissance économique du secteur et des Etats membres et ceci, dans un horizon temps relativement court.

La démarche entrepreneuriale constitue un élément clé dans une stratégie telle que le FOREP. Pourtant, force est de constater que l'entrepreneuriat prend du temps et des conditions propices pour se développer et nécessite apprentissage et accompagnement. En d'autres termes, il ne s'impose pas et ne se commande pas, il doit émerger et il se cultive. C'est l'objectif majeur et innovant du FOREP.

IV- RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'organisation du FOREP devrait aboutir aux résultats majeurs suivants :

1. les espèces et produits naturels de la GMV (biodiversité végétale et animale, produits forestiers ligneux et non ligneux etc..) à valeur économique et leurs chaînes de valeurs sont présentés et promus ;
2. les grappes économiques GMV sont identifiées et structurées dans le cadre de la promotion de l'économie verte;
3. des Start-up sur les produits et services de la Grande Muraille Verte sont identifiés, structurés et promus auprès des investisseurs ;
4. des axes de coopération décentralisée locale, Sud-Sud et Nord-Sud dans la production, la valorisation, la transformation et la commercialisation de ressources naturelles et dans le développement économique local sont identifiés et planifiés;
5. la promotion des offres de services et de développement d'infrastructures d'énergies renouvelables, d'ouvrages hydrauliques, et d'infrastructures socio-économiques prioritaires (santé, éducation, eau et assainissement et voies de communication etc..) est faite et des opportunités de Partenariats Publics Privés (PPP) présentées et promues,
6. l'organisation du FOREP est positionnée et inscrite sur l'Agenda des événements économiques africains.

V- STRUCTURATION DES PORTEFEUILLES D'OPPORTUNITES D'AFFAIRES (PFOA)

Puisque l'analyse de la compétitivité et de la croissance s'appuie sur le concept des chaînes de valeur et sur des grappes évoluant dans le contexte actuel de mondialisation des échanges, les PFOA du FOREP s'articulent autour des produits et leurs chaînes de valeur et innovations technologiques et des offres de services attachés à la GMV.

Sur la base de son expérience en termes de produits agricoles et autres, à potentialités commerciales et de valeur ajoutée, une liste d'opportunités (le portfolio) a été dressée par

l'Agence GMV. Ces opportunités ont été identifiées en tenant compte du potentiel d'une série de chaînes de valeur existantes, émergentes et potentielles :

- (i) Agriculture, Foresterie, Aquaculture et Agro-alimentaire,
- (ii) Energie renouvelable et Hydraulique,
- (iii) Infrastructures socio-économiques,
- (iv) Services éco systémiques et Eco-tourisme,
- (v) Innovations technologiques, matériels et équipements
- (vi) Offres de services.

VI- CIBLES

Le FOPEP est un cadre d'échanges et d'affaires organisé sous le haut patronage des Chefs d'état et de Gouvernement de l'APGMV et de l'Union Africaine. Il est ouvert aux institutions communautaires économiques et monétaires, Partenaires Techniques et Financiers (Institutions de Coopération bilatérale et multilatérale, Institutions financières etc....), les investisseurs privés, les exposants, les experts, les porteurs de projets économiques et d'innovations technologiques, les décideurs publics étatiques, les collectivités territoriales, les associations des élus locaux et le public.

VII- AGENDA

Le FOREP se déroulera en quatre (04) segments :

Jour 1:

- i. Ouverture officielle et Dialogue des décideurs sur le développement de l'Afrique,
- ii. Visite des stands par les officiels,
- iii. Sessions parallèles : Présentations thématiques sur les produits de la GMV,

Jours 2, 3,4 et 5 :

Forum des affaires (Session business to business) et Foire aux affaires (Public)

VIII- FINANCEMENT

Outre les contributions et facilités du pays hôte et des institutions membres du Comité des Promoteurs, les charges d'organisation du FOREP sont couvertes principalement par les ressources issues du sponsoring, des frais d'inscription d'exposants, de location de stands et de contributions financières des institutions du Collectif des promoteurs et autres contributions de donateurs.

IX- ASSISTANCE

Une structure internationale spécialisée dans l'organisation d'un tel événement sera recrutée sur une short list de cabinets et énumérée selon le *principe de success fees*.